

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 20 septembre 2019

Conseillers en exercice : 09 Présents : 07 Absent : 02

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre à 21H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, DEJUAN Francis.

Etaient présents : DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, CERCIAT François, GILLET Jean-Jacques, SUBERCAZE Christophe, OSET André et CAMPS Patrick.

Absents excusés avec procuration : MONGE Daniel a donné procuration à OSET André et BESSAN Jean-Louis a donné procuration à GILLET Jean-Jacques.

Monsieur GILLET Jean-Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2019. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour : Date de la convocation : 16 septembre 2019. Date d'affichage : 16 septembre 2019.

- Location Gentilhommière : choix des nouveaux locataires gérants.
- Location Gentilhommière : bail avec un nouveau locataire gérant.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande d'aborder les deux sujets de l'ordre du jour à huit clos conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que sur demande du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huit clos pour le caractère particulièrement sensible de l'ordre du jour.

Vote : 8 voix POUR 1 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

1. Location Gentilhommière : choix des nouveaux locataires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que monsieur et madame MASTANTUONO résilieront le bail de location gérance de « La Gentilhommière » au 30 septembre 2019 à minuit.

Il rappelle que les différentes candidatures ont été présentées lors d'un précédent conseil et il propose un vote pour chaque candidature :

- Restaurateur d'Espagne : 0 voix POUR 8 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION
- Restaurateur d'ARCACHON : 1 voix POUR 5 voix CONTRE et 3 voix ABSTENTION
- Association TRANS'HUMANS : 1 voix POUR 7 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION
- LAFONT Michel et FOLLACA Cristian-Pierre : 7 voix POUR 0 voix CONTRE et 2 voix ABSTENTION.

Monsieur LAFONT Michel et FOLLACA Cristian-Pierre seront les nouveaux locataires gérants du bar hôtel restaurant « La Gentilhommière » à compter du 1^{er} octobre 2019.

Madame DEQUESNE Isabelle a justifié son vote : « Je m'abstiens pour deux raisons, nous, conseil municipal nous n'avons pas été suffisamment clairs et précis sur notre capacité à financer l'arrivée des nouveaux gérants, on ne sait pas où on va ».

2. Location Gentilhommière : choix des nouveaux locataires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un bail de location gérance avec les nouveaux locataires gérants à compter du 1^{er} octobre 2019.

Il propose que les nouveaux locataires gérants acquittent dès le mois d'octobre 2019 un loyer mensuel de 816.91 € et que le montant de la caution qu'ils devront verser soit équivalente à trois mois de loyer soit 2450.73 €. Il propose aussi de consulter Maître GELY, notaire à Cierp-Gaud afin de procéder à d'éventuelles modification du bail.

Vote : Pour : 09 Contre : Abstention :

Questions diverses.

Fenêtres appartement N°1 gare.

Monsieur OSET André avait posé une question à Monsieur le Maire pour l'emplacement du coffret des volets roulants.

Après avoir pris contact avec le technicien de chez FOURCADE, Monsieur le Maire affirme que le coffret sera à l'intérieur.

La séance est levée à 22H30.
Le Maire, DEJUAN Francis
 GILLET Jean-Jacques

Secrétaire de séance, Monsieur